



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'une chambre, d'une salle d'eau et d'un WC le tout au rez-de-chaussée d'une superficie de 13,6 m²
Sur la Commune de MANOSQUE (Alpes de Haute Provence) 04100, lieudit « LES GRANDES TERRES », dans un ensemble immobilier dénommé « EVERHOTEL »

Fait l'objet d'un bail commercial de résidence de tourisme classée en date du 21 juin 2013

La vente aura lieu à l'audience du Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de DIGNE LES BAINS, au Palais de Justice, 6 Place des Recollets, 04000 DIGNE LES BAINS :

3 AVRIL 2025 à 9H00

CREANCIER POURSUIVANT:

Le **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD)**, venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE, lui-même venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE SUD RHONE ALPES AUVERGNE, Société Anonyme au capital de 124.821.703,00€ immatriculée au RCS de PARIS sous le n°379 502 644 dont le siège social est 39 rue Msistlav Rostropovitch, 75017 PARIS prise en la personne de son représentant légal domicilié es-qualités audit siège.

Pour qui domicile est élu chez **Maître Olivier DE PERMENTIER**, Avocat au Barreau des Alpes de Haute-Provence, membre de la SCP TGA – AVOCATS, dont le cabinet est sis Centre d'Affaires AXE SUD, avenue Joseph Cugnot, 04100 MANOSQUE,

DESIGNATION:

Sur la Commune de **MANOSQUE** (Alpes de Haute Provence) 04100, lieudit « LES GRANDES TERRES », dans un ensemble immobilier dénommé « EVERHOTEL » anciennement cadastré à ladite Commune : Section E n°3645 pour une contenance de 06a50ca Section E n°3647 pour une contenance de 09a23ca, Section n°4692 pour une contenance de 17a71ca, Section E n°3668 pour une contenance de 10a77ca, pour une superficie totale de 44a21ca. Suite à un remaniement la parcelle est cadastrée : Section CA n° 57 :

LOT NUMERO TREIZE : Un lot se trouvant dans le Bâtiment A composé d'une chambre, d'une salle d'eau et d'un WC le tout au rez-de-chaussée d'une superficie de 13,6 m².

MISE A PRIX: 1.000€

Visite des lieux : 14 mars 2025 de 13h à 14h

Qui sera organisée par Maître Shirley MALCOUR, Commissaire de Justice à MANOSQUE, Tél : 04 92 87 76 76

Les enchères ne pourront être reçues que par Ministère d'Avocat au Barreau des ALPES DE HAUTE PROVENCE après vérification de la solvabilité de l'enchérisseur et contre une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3 000 euros. Les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de DIGNE LES BAINS (RG : 24/00024) ou sur le site internet du Cabinet de l'Avocat poursuivant (www.tga-avocats.com).